BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 février 2016 portant dissolution des brigades territoriales de La Trimouille et d'Availles-Limouzine et modification des circonscriptions des brigade territoriales de Montmorillon, de Saint-Savin, de Lussac-les-Châteaux, de l'Isle-Jourdain, de Chauvigny, de Saint-Julien-l'Ars, de Gençay et de Jaunay-Clan (Vienne)

NOR: INTJ1602470A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

Les brigades territoriales de La Trimouille et d'Availles-Limouzine sont dissoutes à compter du 1^{er} juillet 2016. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Montmorillon, de Saint-Savin, de Lussac-les-Châteaux, de l'Isle-Jourdain, de Chauvigny, de Saint-Julien-l'Ars, de Gençay et de Jaunay-Clan sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Montmorillon, de Saint-Savin, de Lussac-les-Châteaux, de l'Isle-Jourdain, de Chauvigny, de Saint-Julien-l'Ars, de Gençay et de Jaunay-Clan exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,
adjoint au directeur des soutiens et des finances,
L. TAVEL

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Montmorillon	Bourg-Archambault Jouhet Lathus-Saint-Rémy Montmorillon Moulismes Pindray Plaisance Saulgé	Bourg-Archambault Brigueil-le-Chantre Coulonges Journet Lathus-Saint-Rémy La Trimouille Montmorillon Moulismes Plaisance Saint-Léomer Saulgé Thollet
Saint-Savin	Angles-sur-l'Anglin Antigny Béthines La Bussière Nalliers Saint-Germain Saint-Pierre-de-Maillé Saint-Savin Villemort	Angles-sur-l'Anglin Antigny Béthines La Bussière Fleix Haims Jouhet Leignes-sur-Fontaine Liglet Nalliers Paizay-le-Sec Pindray Saint-Germain Saint-Pierre-de-Maillé Saint-Savin Villemort
La Trimouille	Brigueil-le-Chantre Coulonges Haims Journet La Trimouille Liglet Saint-Léomer Thollet	(Dissolution)
Lussac-les-Châteaux	Bouresse Civaux Gouex Lhommaizé Lussac-les-Châteaux Mazerolles Persac Saint-Laurent-de-Jourdes Sillars Verrières	Bouresse Chapelle-Viviers Civaux Gouex Lhommaizé Lussac-les-Châteaux Mazerolles Persac Queaux Saint-Laurent-de-Jourdes Sillars Verrières
Availles-Limouzine	Availles-Limouzine Mauprévoir Pressac Saint-Martin-l'Ars	(Dissolution)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
L'isle-Jourdain	Adriers Asnières-sur-Blour Le Vigeant L'Isle-Jourdain Luchapt Millac Moussac Mouterre-sur-Blourde Nérignac Queaux	Adriers Asnières-sur-Blour Availles-Limouzine Le Vigeant L'Isle-Jourdain Luchapt Mauprévoir Millac Moussac Mouterre-sur-Blourde Nérignac Pressac Saint-Martin-l'Ars Usson-du-Poitou
Chauvigny	Chapelle-Viviers Chauvigny Fleix Lauthiers Leignes-sur-Fontaine Paizay-le-Sec Sainte-Radégonde Valdivienne	Chauvigny Lauthiers Sainte-Radégonde Valdivienne
Saint-Julien-L'ars	Bignoux Bonnes Jardres La Chapelle-Moulière Lavoux Liniers Mignaloux-Beauvoir Pouillé Saint-Julien-l'Ars Savigny-Lévescault Sèvres-Anxaumont Tercé	Bignoux Bonnes Jardres La Chapelle-Moulière Lavoux Liniers Pouillé Saint-Julien-l'Ars Savigny-Lévescault Sèvres-Anxaumont Tercé
Gençay	Brion Champagné-Saint-Hilaire Château-Garnier Gençay La Ferrière-Airoux Magné Saint-Maurice-la-Clouère Saint-Secondin Sommières-du-Clain Usson-du-Poitou	Brion Champagné-Saint-Hilaire Château-Garnier Gençay La Ferrière-Airoux Magné Saint-Maurice-la-Clouère Saint-Secondin Sommières-du-Clain
Jaunay-Clan	Chasseneuil-du-Poitou Dissay Jaunay-Clan Montamisé Saint-Cyr Saint-Georges-les-Baillargeaux	Chasseneuil-du-Poitou Dissay Jaunay-Clan Mignaloux-Beauvoir Montamisé Saint-Cyr Saint-Georges-les-Baillargeaux